

**Conclusions de la Présidence allemande du Conseil de l'Union européenne
sur la rencontre informelle des Ministres responsables
du développement urbain et de la cohésion territoriale**

Leipzig, 24 - 25 mai 2007

A l'invitation de la Présidence allemande du Conseil de l'Union européenne les ministres en charge du développement urbain et de la cohésion territoriale se sont réunis dans le cadre d'une rencontre informelle qui s'est tenue à Leipzig, les 24 et 25 mai 2007. La réunion des Ministres en charge de la politique de développement urbain a eu lieu le 24 mai 2007, celle des ministres responsables de la politique de développement du territoire, le 25 mai 2007. A ces réunions ont également participé le Vice-Président de la Commission européenne et Commissaire européen chargé de la politique de transport, la Commissaire européenne en charge de la politique régionale, des représentants du Parlement européen, le président du Comité des régions, le président du Comité économique et social européen ainsi que des représentants de la Banque européenne d'investissement et de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et des représentants de l'OCDE. La Présidence a également souhaité la bienvenue aux représentants des Etats adhérents, des pays voisins et de plusieurs organisations non gouvernementales.

Les Ministres

- étaient convaincus qu'une politique de développement intégré des villes et du territoire était nécessaire pour apporter une contribution importante à l'amélioration qualitative de la situation des Européens et des entreprises européennes dans l'environnement immédiat de leur cadre de vie social, culturel, écologique et économique,
- réaffirmaient leur volonté d'œuvrer pour que la dimension territoriale et urbaine soit prise en considération dans le cadre de l'élaboration de concepts communautaires, nationaux, régionaux et locaux tout en soulignant qu'une plus grande attention devrait être attachée aux mécanismes décisionnels qui sont à l'origine de la conception d'orientations politiques,
- étaient unanimes à considérer que leur coopération informelle devrait contribuer à identifier et à mobiliser les potentiels variés de toutes les villes et de toutes les régions en Europe dans le but de promouvoir la croissance économique durable et la création de nouveaux emplois, d'apporter une contribution au développement social et écologique et de soutenir ainsi les objectifs fixés dans les stratégies de Lisbonne et de Göteborg.

Dans la poursuite de ces objectifs, les ministres se sont mis d'accord sur les documents suivants :

1. La Charte de Leipzig sur la ville européenne durable

Avec la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable les ministres responsables du développement urbain se sont mis d'accord sur les principes directeurs d'une politique de développement urbain intégré qui couvre des dimensions économiques, sociales et écologiques et qui constitue un élément essentiel d'une politique nationale de la ville tout en développant des stratégies d'action pour les quartiers urbains défavorisés sur le plan social et économique ainsi que pour l'ensemble des villes concernées.

Par son effet politique stimulateur la Charte de Leipzig donne aux Etats membres la possibilité – par le biais de leurs expériences sur le plan de l'application de conceptions de développement urbain intégrées – d'alimenter les travaux de la Commission européenne et tout particulièrement le rapport sur le suivi de la politique de cohésion prévu en 2010. Dans cette perspective, les ministres sont convenus de coopérer étroitement en vue de l'établissement d'un rapport qui, à leur demande, sera présenté à la fin de l'année 2008 par la présidence tripartite en exercice à ce moment (France, République tchèque, Suède).

2. L'Agenda territorial de l'Union européenne

Dans l'Agenda territorial de l'Union européenne les ministres en charge du développement du territoire ont souligné leur intention de préserver la diversité régionale de l'Union européenne dans le cadre de la poursuite de l'intégration européenne, d'utiliser l'identité régionale comme un atout pour le développement des régions de l'Europe et de promouvoir les complémentarités et les synergies entre les différentes parties du territoire. Les ministres se sont entendus pour coopérer étroitement entre eux et avec la Commission européenne en vue de la mise en œuvre de l'Agenda territorial de l'Union européenne.

Dans ce contexte les ministres ont salué l'invitation à une rencontre informelle exprimée par le Portugal qui sera consacrée à l'établissement d'un programme d'action pour la mise en œuvre de l'Agenda territorial de l'UE.

3. Les ministres ont demandé à la Présidence allemande de faire parvenir des informations sur l'évolution de l'Agenda territorial de l'UE et de la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable aux institutions de l'Union européenne et aux conseils européens responsables des politiques sectorielles ayant une incidence sur le développement des villes et du territoire.

Les ministres ont traité, en outre, plusieurs autres questions politiques de grande portée :

4. Ils ont pris acte du rapport de l'Espagne sur « La politique du logement dans l'UE, un instrument du renouvellement urbain » et ont exprimé la recommandation de faire de l'incidence des politiques de l'UE sur les politiques nationales de développement urbain et de logement un sujet permanent des futures rencontres informelles des ministres responsables en cette matière.
5. Les ministres ont pris acte du rapport de la Commission européenne sur la mise en œuvre du développement urbain durable et des priorités territoriales fixées dans les plans-cadres stratégiques nationaux ainsi que dans les Programmes opérationnels des Etats membres de l'UE pour la période de programmation des Fonds structurels de 2007-2013. Ils ont souhaité que les nouveaux programmes d'aide au

développement structurel puissent ainsi contribuer à une mise en œuvre efficace de l'Agenda territorial et de la Charte de Leipzig. Les ministres ont demandé à la Commission de se baser sur les rapports des Etats membres et d'inclure dans son rapport stratégique, qui devra être présenté au 1^{er} avril 2010, une analyse de la question de savoir dans quelle mesure la prise en compte de la dimension urbaine et territoriale dans le cadre des programmes d'aide au développement structurel a exercé un effet incitatif sur le développement urbain intégré et la cohésion territoriale.

6. Les ministres ont pris acte du rapport du Portugal sur les réseaux urbains et territoriaux européens mis en place pour faciliter l'échange d'expériences, de connaissances et de compétences en vue de la création d'une plus-value du savoir ; ils ont donné leur accord aux actions clé énoncées dans ce rapport et souligné la nécessité d'approfondir l'échange d'expériences dans la logique du principe de la politique intégrée en faveur des villes et des régions. Ils ont demandé au Portugal qui assumera la prochaine Présidence du Conseil d'assurer la concertation de ce processus conjointement avec la Commission européenne. Les ministres ont souligné qu'ils soutiennent la communication de la Commission européenne sur « Les régions, actrices du changement économique » et se sont engagés à contribuer activement à la réalisation de programmes communautaires tels qu' URBACT et INTERREG IV dans le but de promouvoir ainsi l'échange d'expériences et de faciliter la prolifération des bonnes pratiques. Ils ont pris note du fait que 14 Etats membres ayant participé jusqu'à présent au Réseau de connaissances européen dans le domaine de la politique urbaine (EUKN) se sont engagés à continuer de verser leur contribution financière au réseau principal EUKN après la fin de la phase pilote pour une période supplémentaire qui peut s'étendre jusqu'à trois ans.
7. En ce qui concerne les nouveaux instruments financiers, les ministres ont salué les initiatives de l'Union européenne – JESSICA et JEREMIE – qui, à leur avis, offrent des possibilités prometteuses de financement des investissements dans le secteur du développement urbain. Ils ont demandé à la Commission de rendre compte de l'évolution de la mise en œuvre de ces instruments lors d'une des prochaines rencontres informelles. Les ministres ont considéré qu'un groupe de travail devrait identifier et élucider les différentes questions relatives à la mise en œuvre de l'initiative JESSICA. Ils ont demandé à l'Allemagne de se charger de la constitution de ce groupe de travail.

Les ministres ont pris acte du rapport sur « Le rôle de la Banque européenne d'investissement dans le cadre du développement urbain durable » du groupe d'experts qui a été mis en place sous la présidence du Royaume-Uni (Bristol, 2005) ainsi que des « Conclusions et recommandations » (annexe 1). Ils ont proposé que la Banque européenne d'investissement devrait se concentrer plus particulièrement sur les objectifs suivants conformément à sa mission politique définie à l'article 267 du Traité sur l'Union européenne : i) développement de produits de financement innovants conçus spécialement pour répondre aux besoins d'investissement et aux exigences des profils à risque dans le contexte urbain; ii) renforcement de l'engagement en faveur des quartiers déshérités notamment en augmentant la prise de risque ; iii) apport d'un soutien technique lié à des projets concrets des Etats membres de l'Union européenne, iv) publication des directives régissant les décisions de la Banque européenne d'investissement en matière de financement.

Les ministres ont demandé à la Commission européenne et à la Banque européenne d'investissement de leur faire parvenir un avis sur les questions et les recommandations du groupe de travail en place sous la présidence tripartite (France, République tchèque, Suède) en exercice à la fin de l'année 2008.

8. Les ministres ont demandé au Parlement européen, au Comité des régions, au Comité économique et social européen et à la Commission européenne d'engager un

dialogue avec les Etats membres sur la question de savoir comment les textes législatifs communautaires pourront être examinés et pris en considération en fonction de leur effet sur le développement urbain et territorial durable et de quelle façon les mesures politiques et les initiatives de l'Union européenne touchant au domaine de la politique de développement urbain et territorial pourront être coordonnées d'une manière plus efficace. Cet examen et cette concertation devraient être effectués en conformité avec les institutions et les procédures existantes, par exemple dans le cadre d'études d'impact. Les Ministres ont demandé à la Commission européenne de rendre compte de l'évolution de ces thèmes en 2010.

9. Les ministres ont remercié la Commission européenne pour ses réflexions stratégiques relatives au Livre vert sur les transports urbains. Ils ont souligné que ce livre vert – tout en respectant le principe de subsidiarité – devrait marquer le début d'un débat politique sur le rôle et la fonction des transports urbains en tant qu'élément important d'une politique de développement urbain intégré et durable. Les ministres ont demandé au trio présidentiel (Portugal, Slovénie, France) d'approfondir la discussion sur ce livre vert dans les Etats membres.
10. Les ministres ont fait part de leur intention d'œuvrer en faveur d'une plus forte reconnaissance politique de la dimension urbaine et territoriale des stratégies de Lisbonne et de Göteborg. Au niveau national, les ministres se sont prononcés en faveur d'un renforcement de la coopération et d'une extension du dialogue entre les autorités responsables de la mise en œuvre des programmes nationaux de réforme (PNR) de la stratégie de Lisbonne, d'une part, et celles en charge de la dimension territoriale, d'autre part. Au niveau communautaire ils ont demandé à la Slovénie d'introduire les orientations de l'Agenda territorial de l'UE et de la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable dans les travaux de préparation du Conseil européen prévu au printemps de 2008. Les ministres se sont engagés à accorder leur plein soutien à la Slovénie en vue de la mise en œuvre de ces actions.
11. Les ministres sont convenus de lancer un débat politique dans leurs Etats respectifs sur la manière d'établir des synergies entre les priorités de l'Agenda territorial de l'Union européenne et la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable et sur la façon d'introduire les aspects urbains et territoriaux des orientations stratégiques de la Communauté dans les concepts de développement politiques nationaux, régionaux et locaux. Ils ont demandé à la Commission européenne de présenter en 2008 un rapport sur la cohésion territoriale comme contribution à ce débat.
12. Les ministres ont pris acte des résultats de la coopération territoriale et des travaux au sein de l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE 2006) pendant la période de programmation des Fonds structurels de 2000 à 2006. Ils sont convenus de soutenir ORATE 2013 et le nouvel instrument de l'objectif 1 – la coopération territoriale européenne – et d'utiliser ces instruments pour la mise en œuvre de l'Agenda territorial de l'UE et de la Charte de Leipzig. Les ministres ont considéré qu'il existe un besoin particulier en projets de coopération territoriale pour faire face aux conséquences du changement climatique au niveau régional et urbain et pour donner aux villes la possibilité d'engager des mesures de réduction de ces effets ainsi que des mesures de prévention et d'adaptation, d'une part, ainsi qu'en projets liés à une mise en réseau plus efficace des régions et des villes à la suite de l'émergence de corridors européens de développement, d'autre part. Les ministres ont considéré finalement qu'il existe aussi un besoin en projets de coopération visant à parer aux bouleversements démographiques engendrés par le vieillissement de la population et l'immigration.